

## **Garantie de fonctionnement solaire thermique**

Nous sommes convaincus de la qualité de nos produits et vous proposons des délais de garantie supérieurs aux périodes légales de 2 ans prescrites par les directives européennes en vigueur pour les produits suivants:

- Capteurs plans solaires thermiques: 10 ans
- Capteurs tubulaires sous vide: 5 ans
- Ballons solaires: 5 ans
- Reste du matériel: 2 ans hors consommables

La garantie capteur ne s'applique que pour des défauts qui réduisent fortement la performance des capteurs ou bien qui présentent un danger pour la sécurité de l'installation, la garantie ballon s'applique pour des défauts sur l'émaillage ou la conception du matériel

La période de garantie court à partir de la date de fabrication des matériels respectifs (lisible sur les plaques signalétiques).

En cas d'application des conditions de garanties, la société Wagner & Co se réserve le droit de remplacer tout ou partie du matériel.

Les livraisons de remplacement sont assurées sans prise en charge de frais de transport ou de main d'œuvre.

Nous ne pouvons assurer nos obligations de garantie que lorsque vous nous signalez immédiatement tout défaut apparent et nous transmettez toutes les informations requises pour évaluation du cas. Les pièces ne peuvent être démontées qu'après accord de notre part.

Les conditions de garanties ne peuvent s'appliquer que dans les cas suivants:

- Les composants ont été installés selon nos instructions de montage en respect avec les règles de l'art ou des directives en vigueur.
- Les opérations de mise en service et de maintenance ont été assurées par un personnel technique qualifié selon les instructions des fabricants et ont respecté le protocole de mise en service et de maintenance spécifié dans nos documentations
- Il existe un système de ventilation de la toiture répondant aux règles techniques spécifiques à celle-ci.
- Les défauts ne sont pas dus à des dommages causés par le gel ou le bris de verre.
- L'installation n'a pas été soumise à des milieux agressifs.
- Les dommages n'ont pas été causés par une tierce personne ou par la force.